**Position complète de FRANCE PAYMENTS FORUM  sur la future stratégie en matière de paiements de détail (Question 9) :**

Les institutions européennes pourraient définir leur stratégie sous l’angle de trois grands objectifs :

Axe 1 - Poursuivre les travaux pour une généralisation des paiements dématérialisés et sécurisés, le retrait progressif des solutions matérielles, pour une économie digitale du paiement, dès le premier euro, au service de l’ensemble de l’Union Européenne, États, Consommateurs et Entreprises commerciales et industrielles.

Axe 2 - Accélérer le déploiement des innovations, mais aussi la rénovation de l’outil industriel des paiements, pour offrir des nouveaux moyens de payer simples et conviviaux, et des infrastructures compétitives.

Axe 3 - Concourir à l’ambition européenne d’un rayonnement de l’euro, d’un approfondissement du marché unique des paiements, intégré, sans « couture », et d’une reconquête de sa souveraineté dans les paiements, en veillant à la localisation des données, en confortant l’industrie européenne et en assurant les moyens d’une consolidation du marché, en favorisant l’émergence de champions européens industriels et bancaires, et de nouvelles entreprises dynamiques et innovantes, voire de Licornes européennes dans les paiements.

**Les différences nationales**

La question principale au plan européen est de réduire drastiquement les différences nationales, soit dans l’implémentation des Directives et règlements européens, soit dans le maintien parallèle de certaines solutions ou instruments spécifiques comme le chèque en France. Il faut converger vers des solutions européennes, sans frontières.

**La consolidation**

Par ailleurs, il faut favoriser la consolidation bancaire et industrielle au plan européen dans les paiements, et en tous cas, lever les barrières qui freinent cette consolidation.

**La question de l’interopérabilité**

Et il faut éviter l’interopérabilité imposée par des solutions d’interconnexion technique, et insister sur la capacité d’accès via des APIs. L‘interconnexion technique des systèmes, c’est exiger que tous doivent être connectés à tous, ce qui est ridicule car il y a beaucoup d’opérateurs qui n’ont pas d’intérêt, et l’interconnexion généralisé reste très chère...C’est aussi ouvrir la porte aux acteurs internationaux qui pourront ainsi accéder à tout.... sans en payer le prix. Enfin, comment gère-t-on le risque ? Ce n’est donc pas qu’une question technique. Il vaut mieux imposer la capacité d’accès via des APIs avec des tarifs connus de tous et avec des exigences de sécurité financière pour tous les systèmes. C’est l’Open access comme l’Open banking...

Pour certains systèmes, comme les systèmes cartes internationaux, mais aussi des dispositifs de compensation nationaux comme STET, ou transeuropéens comme Visa ou Mastercard, vu leur position dominante sur certains marchés, cette « reachability » doit être organisée sous supervision du régulateur... Car ils sont incontournables sur certains marchés ou certains types de flux. Sinon, ils pourraient imposer des tarifs prohibitifs pour bloquer l’accès à leurs marchés captifs...

L’autre solution, c’est de construire un ou plusieurs nouveaux systèmes pan-européens comme EPI. Ces systèmes ne seraient pas universels par nature car étant privés... Ceux qui ne sont pas membres de ces systèmes peuvent pouvoir devenir sous-participants... Mais un autre système concurrent devra pouvoir y accéder comme indiqué ci-dessus d’autant plus s’il n’y en a qu’un, car il sera alors en position dominante sur le marché européen...

En final, il faut mieux mettre en place une logique d’APIs pour l’accès aux systèmes particuliers existants dans divers pays. Car il n’y aura pas à court terme de solution européenne couvrant tous les pays européens … !

**Les solutions de paiement numériques**

Enfin, il faut s’orienter vers des solutions numériques généralisées, et bannir au maximum les solutions papier comme les chèques ou matérielles comme les espèces au-dessus d’un certain montant.

Ainsi, en France, on a mis en place une solution incitatrice, fondée sur une remise fiscale pour les acteurs qui adoptent des instruments électroniques et passent par des centres de gestion agréés. Une telle orientation devrait être généralisée au plan européen

Il faut aussi exiger l’acceptation des instruments de paiement électroniques au 1er euro, que ce soit la carte ou l’IP.

Enfin, pour les espèces, La règlementation française sur les espèces est ancienne, mais a été adaptée en 2017. Elle impose désormais l’acceptation des règlements jusqu’à 1.000 € (contre 3.000 € auparavant), et autorise ainsi certains artisans et professions libérales, qui refusent le paiement électronique jugé traçable, à exiger un règlement en espèces ou sinon à défaut un chèque (et peu de consommateurs en dispose en permanence sur soi…). Il faut ramener l’usage courant quotidien des espèces à 50 €… et le plafond d’acceptation obligatoire à 300 €. N’oublions pas que les espèces servent surtout pour les toutes petites transactions, pour certaines grosses opérations avec des contrats formels, et pour la thésaurisation.

Il faut donc se fixer des objectifs communs de réduction de ce qui n’est pas numérique, sur l’ensemble de l’Europe…

Et en final, il faut **instituer un identifiant numérique interbancaire unique** pour les paiements et **développer la signature électronique** qui a déjà plus de 20 ans…

**Position complète de FRANCE PAYMENTS FORUM  sur le renforcement de l’euro (Question 11) :**

La RPS peut renforcer le rôle de l’euro de trois façons :

- d’abord en adoptant des règlementations modernes, qui unifient le marché, et lui donne une identité particulière, et en évitant de trop règlementer,

- Puis en favorisant des accords de haut niveau entre la zone SEPA et d’autres zones économiques

- Enfin, en favorisant l’émission de monnaies digitales, publiques et privées.

La question principale est donc celle de l’émission d’une Monnaie Digitale de Banque Centrale (MDBC), d’un crypto-euro, qui permettrait soutenir et renforcer le rôle international de l’euro, face aux initiatives internationales de monnaies digitales privées, comme le libra, ou de monnaies digitales étrangères comme en Chine. L’objectif est de favoriser le développement en Europe d’une industrie du service autour de la monnaie digitale, notamment en favorisant le développement de smart contracts autour de la MDBC, et de laisser aux banques le temps de développer leurs propres monnaies digitales privées, et leurs propres services digitaux.

**Argumentation**

FRANCE PAYMENTS FORUM est satisfait du développement récent des débats en Europe relatifs aux monnaies digitales centrales et privées. Et FRANCE PAYMENTS FORUM soutient les diverses expérimentations publiques et privées en cours de gestation en ce domaine en Europe, répondant notamment pour les initiatives privées à des exigences de transparence, comme celles bénéficiant en France du label d’honorabilité financière et numérique de l’AMF, en application de la loi PACTE.

Face à certaines initiatives internationales, notamment face à l’initiative libra de Facebook, cherchant à se substituer aux acteurs actuels, Banques et autres PSP, émetteurs de monnaies électroniques et même Banques centrales, il est urgent d’opposer des solutions modernes et fiables, s’appuyant sur les blockchains, permettant de garantir la confiance et la transparence dans les systèmes de paiement, et répondant aux attentes des divers acteurs économiques, notamment en Europe.

FRANCE PAYMENTS FORUM souhaite le développement d’expérimentations d’initiative privée de monnaies digitales de détail, répondant à ces exigences pour satisfaire aux demandes de l’économie, et appelle les acteurs du marché à se regrouper pour y répondre.

Cependant, dans un premier temps (au moins pour les dix prochaines années) FRANCE PAYMENTS FORUM souhaite le développement d’une monnaie digitale de banque centrale (MDBC) de détail en Europe, une sorte de crypto-euro, à défaut de monnaie digitale privée, car il n’y a pas a priori, au moins aujourd’hui, d’entité européenne privée ou de consortium interbancaire assez puissants, ou de marché financier européen assez profond, pour soutenir une monnaie digitale privée de détail, répondant aux exigences de transparence et d’honorabilité souhaitées.

L’expérience des 20 dernières années d’émission de monnaies électroniques privées et de développement de sociétés d’émission de monnaies électroniques privées a été sans résultat probant et tangible à ce jour. Et ce n’est pas faute d’avoir en Europe l’expertise nécessaire, ni la volonté de développer de telles solutions.

De plus, la poursuite de l’application de taux d’intérêt négatifs par les banques centrales, qui a ses propres impératifs, s’ajoute à la difficulté de facturer une telle monnaie digitale et rend très complexe l’établissement d’un modèle économique viable de celle-ci pour les banques, et participe de façon majeure à rendre non viable économiquement toute velléité des banques d’émettre à court terme une monnaie digitale.

Enfin, les banques européennes doivent déjà réussir le projet de mise en place d’un système européen de paiement, initiative dénommée ÉPI, et la transformation digitale de leur entreprise, et ne pourront soutenir financièrement et au plan opérationnel une double initiative à court terme.

Seule la Banque centrale européenne soutenue par l’Eurosystème pourrait à court terme relever un tel défi. Un tel projet doit alors être mené en concertation avec les banques et autres PSP européens.  
Cette monnaie digitale de banque centrale (MDBC) pourrait alors être émise par la BCE et distribuée par les banques et PSP, soutenus par les banques centrales de l’Eurosystème, car c’est le rôle économique des banques et PSP face aux clients individuels et aux entreprises. Les banques et PSP pourraient développer divers services autour de cette MDBC de détail.

Mais rien n’empêcherait de développer en parallèle des expérimentations privées, si certains se jugent capables financièrement et techniquement d’aller au bout de leur projet, tout en respectant les exigences susmentionnées de transparence et d’honorabilité. Ce serait même un objectif à soutenir en parallèle pour éviter une désintermédiation bancaire. Et dans ce cas, des accords d’acceptation des monnaies digitales bancaires seraient nécessaires.

Mai, cela parait hors d’atteinte à court terme, d’où la proposition de demander à la BCE et à l’Eurosystème d’intervenir en premier rang, en rempart, pour laisser le temps à l’écosystème européen de préparer des solutions privées.

Il resterait à finaliser un modèle économique satisfaisant et incitatif, permettant aux banques et autre PSP ou émetteurs de monnaies électroniques de déployer cette monnaie électronique centrale, et des règles d’usage, pour éviter que cette “monnaie fiduciaire électronique” constitue d’une part un moyen de thésaurisation ou devienne un nouvel actif financier, voire un moyen de blanchiment, par une certaine traçabilité, et d’autre part, éviter que cette monnaie digitale centrale vienne trop concurrencer à court terme l’Instant payment et les systèmes de paiement scripturaux, et notamment l’initiative EPI, voire trop empiéter à court terme sur la monnaie scripturale.

Il s’agit d’abord d’une parade aux initiatives internationales de monnaie digitales privées, et dans un second temps, d’un premier pas pour inciter les banques et autres PSP, et tous les acteurs industriels et de services présents dans les paiements, à s’engager dans la voie de la monnaie numérique.